

CONCLUSION

QUEL DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ?

Les membres du comité de rédaction :

Audrey AKNIN (C3ED, UVSQ)
Géraldine FROGER (C3ED, UVSQ)
Vincent GERONIMI (CERED, Univ. Paris X)
Philippe MERAL, (IRD, C3ED, C3EDM, Madagascar)
Patrick SCHEMBRI (C3ED, UVSQ)

Après avoir mis l'accent sur les questions de dynamiques en matière de développement durable, les membres du GDD souhaitent poursuivre les réflexions en se concentrant dorénavant sur le thème du « développement durable dans les pays du Sud ». En effet, jusqu'au milieu des années 1990, la notion de développement durable selon laquelle il faut préserver le développement économique courant sans mettre en péril les conditions écologiques de son maintien peut être perçue comme trop normatif et trop « nordiste ». Dans ce cas, nous pouvons comprendre la méfiance des pays du Sud face à l'enthousiasme de certains pays du Nord pour le développement durable. En effet, quelle légitimité les pays riches ont-ils pour imposer aux moins riches des dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources pour le bien commun ou d'interdire l'utilisation d'espaces et d'espèces qu'ils considèrent comme patrimoine de l'humanité ? Dans ce cadre, les réflexions abordées dans les prochaines séances de travail du GDD, autour de la question « quel développement durable pour les pays en développement ? », seront structurées autour des thématiques suivantes :

- Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et le rôle des bailleurs de fonds : discours et pratiques en matière de politiques de développement durable

La lutte contre la pauvreté et la préservation de l'environnement sont au cœur des préoccupations de développement durable, à ce titre on parle de développement socialement durable et de développement écologiquement durable. Les bailleurs de fonds (les institutions de Bretton Woods et autres) ont impulsé de « nouvelles » politiques de développement, voire de développement durable pour les PED. On peut alors soulever les questions suivantes : quel est le contenu de ces politiques ? Qu'en est-il de la mise en œuvre de processus participatifs pour la définition et l'application de ces politiques ? Qu'en est-il de l'évaluation de ces politiques ? L'objectif est alors de présenter le (ou les) discours des bailleurs de fonds ainsi qu'un retour sur expériences relatives aux pratiques des PED en matière de politiques de développement durable.

- Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et la cohérence temporelle

Les CSLP mettent en jeu des horizons temporels très différents. Alors que les politiques budgétaires, au cœur de la mise en œuvre des CSLP se placent sur des programmations, au mieux, à trois ans, les objectifs de réduction de la pauvreté, et les annulations de dette s'expriment sur des horizons à quinze, vingt ou trente ans. Comment réconcilier ces temporalités ? Qu'est ce que la « soutenabilité » de l'endettement en termes de trajectoire ? L'objectif est de donner des éléments de réponse et de réflexion autour de ces questions.

- Développement durable et dynamique des populations : quelle transition démographique pour quelle transition écologique ?

Même si la croissance exceptionnelle de la population mondiale durant les décennies 1960-1970 explique pour une bonne part la stigmatisation des facteurs démographiques dans les problèmes de développement économique et de dégradation écologique, les réflexions actuelles menées sur la durabilité du développement contribuent à nuancer pareils préjugés. L'opposition traditionnelle entre les deux thèses malthusienne et populationniste semble désormais céder sa place à un cadre d'analyse plus large tenant compte des facteurs de santé, d'éducation ou d'amélioration du statut des femmes. En quoi la prise en compte des facteurs démographiques peut-elle affecter les actions de développement durable, notamment leur phasage et leur localisation ? Quelles sont les formes de modélisation démo-économique à l'œuvre aujourd'hui pour rendre compte du développement durable ? Comment pouvons-nous aborder la question fondamentale des migrations de population ? Quel est le coût d'opportunité pour les pays en développement d'une politique de limitation de la croissance démographique ? En matière de régulation environnementale, comment ces mêmes pays

peuvent-ils arbitrer entre le coût de l'attentisme lié à l'inertie des tendances démographiques et celui relatif à l'accélération attendue de la transition démographique ? L'objectif est alors de fournir quelques éclairages sur ces questions en étudiant le rôle de la variable démographique dans les débats sur le développement durable et la prise de décision en matière de politique d'environnement.

- Gestion des risques et gestion de l'environnement

La dégradation de l'environnement dans les zones rurales des pays en développement est souvent appréhendée en termes d'accès à la ressource. Or, le rythme de la surexploitation ou de l'occupation de l'espace peut dépendre également de stratégies de gestion de certains risques - de nature strictement économique (variations des prix ou de la demande) ou liés aux activités rurales (production, rendement). Parallèlement, les projets de lutte contre les dommages environnementaux peuvent se révéler risqués ; s'il est pertinent de vouloir créer des filières de substitution, rien n'indique que celles-ci offrent les garanties de revenus, de débouchés pour les acteurs locaux. Dans ce cas, les ruraux développent, explicitement ou implicitement, des stratégies de gestion du risque parfois contre-productives en ce qu'elles provoquent ou accroissent les dégradations environnementales. L'objectif est donc de faire le point sur ces questions, à l'interface des problématiques de développement et des questions de gestion de l'environnement et des ressources.

Ces problématiques structureront le troisième cycle des demi-journées d'étude organisées par le GDD. Qu'elles soient l'occasion de montrer comment différentes disciplines (sciences politiques, économie, histoire, etc.) abordent les différentes thématiques en accordant une attention spécifique aux études de cas, de croiser les regards et les approches et de débattre des modalités d'un codéveloppement entre le Nord et le Sud de la planète.